RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00496
Numéro SIREN : 491 656 013
Nom ou dénomination : ABC MEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004135

IMPOTS SUR LES SOCIETES — N° 2065 bis 2023

Annexe à la déclaration N° 2065

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA

et date de clôture de l'exercice: 31/12/2022

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même.	(a)	
		- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficaires(s) (2)		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts apparte-nant à chq. associé (2)	année du ver-sement (3)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées				
			Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)

K DIVERS

Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)

Adresses des autres établissements

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Edition libre de l'annexe à la déclaration de résultat transmise par TDFC

abc media
ABC MEDIA
10, Avenue Pasteur
06600 ANTIBES
Tél. 04 93 34 09 74
S.A.R.L. au capital de 10.00 €
R.C.S. Grasse 491 656 013 00043 - T.V.A. FR 19 491656013

Certifié conforme
Edmond MICHEL
Gérant

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 2023

Exercice ouvert le :	01/01/2022	Régime "simplifié d'imposition"		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le :	31/12/2022	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe		ou "réel normal"	X
				taxation au tonnage	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social
EURL ABC MEDIA 1785 RTE DE BIOT 06560 VALBONNE	
N° Siret : 49165601300043	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du cgi)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Dénomination : N° Siret :

Adresse :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) : GESTION DE SUPPORTS DE PUBLICITE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (Cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 **Résultat fiscal** — **Bénéfice imposable au taux de 15 %** : 42 500 — **DEFICIT** :

(Report de la ligne XO DU 2058A ou 372 du 2033B)

Bénéfice imposable au taux normal (25% ,26,5%, 27,5%) : 150 351

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus-values**

PVLT imposables au taux de 15%

PVLT imposables à 19 %	Autres plus-values imposables à 19 %	Plus-values à LT imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) .**

Ent. nouv. art. 44 sexies	Jeunes entre. innovantes	Zone franche urbaine - Terri. entr.	PME innovantes
Ent. nouv. art. 44 septies		Zone franche d'activité	Autres dispositifs
Sociétés d'invest. immo. cotées	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	BUD,art. 44 sexdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :**

productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (Cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**

2 **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt**

représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. — Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (Cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case :

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci- dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désigné : N° d'identification fiscale

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez .

Dans ce cas , veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — N° d'identification fiscale :

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé :

Examen de conformité fiscale

Nom, adresse du prestataire :

N° SIREN du prestataire:

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable * : I — FIDUCIAL EXPERTISE
Téléphone : 04.93.74.46.95 — 2235 CHE DE SAINT CLAUDE
06600 ANTIBES

- du conseil * :
Téléphone

- du C.G.A. ou du viseur conventionné:

N° agrément :

Visa : CGA/AGA — Viseur conventionné

A VALBONNE le 12/04/2023

Nom du déclarant : MR EDMOND MICHEL

Qualité du déclarant Gérant

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 414 226
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	1 414 226
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	416 404
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	548 243
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	82 800
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	1 047 447
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	OG	366 779
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	366 779

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation		HR	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA	Néant	*

(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. opérés - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
Prélèv. opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clotûre de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

14 - SUIVI DES MOINS VALUES A LONG TERME N° 2059-C 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA	Néant	*

(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 Ia sexies 0 du CGI) (1)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Origine		Moins-values à 19 %, ou à 15 %	Moins-values à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice	Imputations sur les PVLT à 15 % ou 19%	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39)				
	Total 1				

	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	Total 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport

[] de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). [] d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Total					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant

A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. * (5)	Valeur résiduelle (6)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Qualification fiscale des plus et moins values réalisées — Court terme (9)	Long terme (10) — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (11)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)		A		B (Ventilation par taux)		C

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RES. ET RENSEIGNEMENTS DIVERS N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT

	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	5 899
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	CD	92 879
	Prélèvements sur les réserves	CF	
	TOTAL I	OF	98 778
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
	Dividendes	ZE	90 000
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	8 778
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	98 778

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaratio
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1
Engagements		- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail J7 [])	YQ		
		- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
		- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance	YT	5 987	2 045
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 [])	XQ	22 473	23 829
		- Personnel extérieur de l'entreprise	YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	419 215	280 201
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles ES [])	ST	194 865	192 020
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052	ZJ	642 540	498 094
	Impôts et taxes	- Taxe professionnelle,CFE, CVAE	YW	585	866
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS [])	9Z	2 488	1 429
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052	YX	3 073	2 295
T.V.A.		- Montant de la TVA collectée	YY	280 963	231 060
		- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		199 800
Divers		- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2022)*	OB	109 233	
		- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	0S		
		- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so	ZK	%	%
		NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE	XP		
		Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)	ZR		
		Aides percues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	RH		

Régime de groupe								
Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA []	PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL		
		PV à 19 %	JM		Imputation	JC		
Groupe : résultat d'ens.	JD []	PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO		
		PV à 19%	JP		Imputation	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH []		N°SIRET de la société mère	JJ		

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise :	EURL ABC MEDIA		Néant		*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précèdent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'excercice (tab 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 — **TOTAUX**	YN		YO	

TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) **à reporter au tab. 2058-A**

ligne WI **ligne WU**

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

Exercice N, clos le : 31/12/2022

I. REINTEGRATIONS							**BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**	WA	148 888
	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis	XZ				
	Réintégration prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	43 963
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E*	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI	L7			K7	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)							I8	
	Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours des exerc.antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)	intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)	SU		Zone d'ent.* (act. exo.)	SW		) WQ	
	Dont :				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		)	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	192 851
II. DEDUCTIONS							**PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WT	
	Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impos. différées	Plus-values nettes à	- imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *						WV	
		- imposées aux taux de 0%						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des act* et parts d'intérêts	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A)						) XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprise nouvelle 44 septies	K9		Entreprise nouvelle art. 44 sexies	L2		Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A)	L5	
				Sociétés d'investissements immo.	K3		Zone restruc. défense (art. 44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies	0V		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44	1F		Zone franche d'activités NG (art 44 quaterdecies)	XC	
	Zone de revitalisation rurale (44	PC		Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	
	Déduct. div. (cf. feuillet séparé)	dont déd. except. (art 39 decies)			Créance dégagée par le report en arrière du déf. (IS)	ZI		XG	
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)				
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)							
		dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)			dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)				
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)				XI	192 851		
		déficit (II moins I)						XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL			
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)								XL	
RESULTAT FISCAL	**BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)**					XN	192 851	XO	

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	150	UV		UW	150	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA	53 032		53 032			
	Autres créances clients	UX	133 361		133 361			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 628		2 628			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 025		39 025			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	928		928			
Charges constatées d'avance		VS						
TOTAUX		VT	229 123	VU	228 973	VV	150	
RENV (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE						
RENV (2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG	203	203		
	à + de 1 an à l'origine	VH	137 293	39 902	97 391	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	281 247	281 247		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 076	5 076		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 339	9 339		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	33 282	33 282		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	28 649	28 649		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	329	329		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupes et associés (2)		VI				
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K	42 546	42 546		
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	537 984	VZ 440 573	97 391	
RENV (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	39 671			
RENV (2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A	20 000	4B		4C	20 000	4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	20 000	TV		TW	20 000	TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T	7 885	6U	44 193	6V	7 885	6W	44 193
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	7 885	TY	44 193	TZ	7 885	UA	44 193
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	27 885	UB	44 193	UC	27 885	UD	44 193
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	44 193	UF	27 885		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

6 - AMORTISSEMENTS N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE***

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.	
Frais d'établ. et développement	CY	25 000	EL		EM		EN	25 000	
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	14 600	PF	4 000	PG		PH	18 600	
TOTAL I	RK	39 600	RM	4 000	RN		RO	43 600	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV	5 937	PW	3 020	PX		PY	8 957	
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ		QA		QB		QC		
Autres - Installations générales, agencements et aménagements	QD		QE		QF		QG		
immob. - Matériel de transport	QH	5 196	QI	2 598	QJ		QK	7 794	
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 014	QM	3 938	QN		QO	11 952	
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	19 147	QV	9 555	QW		QX	28 703	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	58 747	0P	13 555	0Q		0R	72 303	

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Immobilisat° amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif	DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	REPRISES Colonne 5 Mode dégressif	REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
C Inst gales,agenct & am div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
R Mat bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
P Emb récup., div	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursemt des obligations			SP	SR

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION **2054 bis** 2023

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluat pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Augmentations: Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	25 000	D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	46 600	KE		KF	
	Terrains				KG		KH		KI	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
R		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP	15 098	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS		KT		KU	
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV		KW		KX	
R		- Matériel de transport*			KY	10 392	KZ		LA	
E		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	19 688	LC		LD	
L		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	45 178	LO		LP	
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
F	Autres participations				8U		8V		8W	
I	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	150	1U		1V	
	TOTAL IV				LQ	150	LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	116 928	0H		0J	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2	Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réval légale ou éval en équi: valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			C0	D0	25 000	D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			LV	LW	46 600	1X	
	Terrains			LX	LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre		MA	MB		MC	
		- Sur sol d'autrui		MD	ME		MF	
R		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG	MH	15 098	MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ	MK		ML	
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM	MN		MO	
R		- Matériel de transport		MP	MQ	10 392	MR	
E		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS	MT	19 688	MU	
L		- Emballages récupérables et div		MV	MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours	MY		MZ	NA		NB	
E	Avances et acomptes	NC		ND	NE		NF	
S	TOTAL III			NG	NH	45 178	NI	
	Participations évaluées (mise en équi.)			0U	M7		0W	
F	Autres participations			0X	0Y		0Z	
I	Autres titres immobilisés			2B	2C		2D	
N	Prêts et autres immob. financières			2E	2F	150	2G	
	TOTAL IV			NJ	NK	150	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			0K	0L	116 928	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	500	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	72	1 086
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	572	1 086
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	667	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		299
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	667	299
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-94	787
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	43 963	27 523
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 447 258	1 177 704
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 298 370	1 084 825
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	148 888	92 879

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont - produits de locations immobilières	HY			
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G			
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*	HP	60 327	41 338	
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
(6 ter)	Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transfert de charges	A1		5 819	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	150	27 904	
(13)	Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9				
	Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7 — Dont cot. facul. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				

(7) Détails des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

Exercice N	
Charges except.	Produits except.

(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edition libre de la liasse fiscale transmise par TDFC

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) N° 2052 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

			Exercice N				Exercice N-1
			France	Exportation et intrac.	Total		
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	1 414 226	FB	FC	1 414 226	1 155 304
	Production vendue : - biens*	FD		FE	FF		
	- services*	FG		FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 414 226	FK	FL	1 414 226	1 155 304
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		14 739
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	27 885	5 819
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 773	473
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 445 884	1 176 335
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	404 908	364 646
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	642 540	498 094
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 073	2 295
	Salaires et traitements*				FY	105 807	109 582
	Charges sociales (10)				FZ	29 169	18 127
	-Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*				GA	13 555	11 966
	Dotations - dotations aux provisions				GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	44 193	3 780
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	9 574	47 824
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 252 819	1 056 315
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	193 064	120 020
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	802	283
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	802	283
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	921	688
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	921	688
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	-119	-405
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V -VI)					GW	192 946	119 615

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Néant [] *

			Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK [])	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1 [])	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ [])	DG		
	Report à nouveau	DH	8 778	5 899
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	148 888	92 879
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
	TOTAL (I)	DL	168 667	109 778
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		20 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		20 000
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	137 496	176 964
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI [])	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	281 247	232 567
	Dettes fiscales et sociales	DY	76 675	41 481
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	42 546	85 644
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	537 964	536 657
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	706 631	666 435
Renvois (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont	Ecart de réévaluation libre	1D		
(2) Dont	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
Renvois (3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
Renvois (4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	440 573	383 892
Renvois (5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	203	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

1- BILAN ACTIF

N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABC MEDIA — Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : — Durée de l'ex. précédent* 12

1785 RTE DE BIOT — 06560 VALBONNE

Numéro SIRET* 49165601300043 — Néant ☐ — Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 31/12/2022				31/12/2021
			Brut 1		Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	I	Frais d'établissement *	AB	25 000	AC 25 000		
A	N	Frais de développement*	CX		CQ		
C	C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	46 600	AG 18 600	28 000	32 000
T		Fonds commercial (1)	AH		AI		
I	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
F	P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
I	C	Constructions	AP	15 098	AQ 8 957	6 141	9 161
M		Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR		AS		
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	30 081	AU 19 746	10 335	16 870
	P	Immobilisations en cours	AV		AW		
B		Avances et acomptes	AX		AY		
I		Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT		
L	F	Autres participations	CU		CV		
I	I	Créances rattachées à des participat°	BB		BC		
S	N	Autres titres immobilisés	BD		BE		
E		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	150	BI	150	150
		TOTAL (II)	BJ	116 928	BK 72 303	44 626	58 181
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM		
C	T	En cours de production de biens	BN		BO		
T		En cours de production de services	BP		BQ		
	C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
C	K	Marchandises	BT		BU		
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW		
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	186 393	BY 44 193	142 200	47 858
C	R	Autres créances (3)	BZ	42 580	CA	42 580	22 436
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
L	D	VMP(dt act° propres) :	CD	321 233	CE	321 233	450 459
	I	Disponibilités	CF	155 992	CG	155 992	84 925
		Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		2 575
R E		**TOTAL (III)**	CJ	706 198	CK 44 193	662 005	608 254
G		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM				
L		Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	823 127	1A 116 496	706 631	666 435

Renvois : (1) Dont droit au bail ☐ — (2) part à - d'1 an des immob fin. nettes : CP ☐ — (3) Part à + d'un an CR ☐

Clause de rés. de prop. * — Immobilisations : ☐ — Stocks : ☐ — Créances ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

ABC MEDIA
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 1785 Route de Biot
06 560 VALBONNE
491 656 013 RCS GRASSE

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2023

Le 15 juin 2023 à 14h00, les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance conformément aux dispositions des statuts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents

• Monsieur Edmond MICHEL	220 parts sociales
• La Société ABC GROUPE *Représentée par son Président M. Edmond MICHEL*	250 parts sociales
• Monsieur Alexandre MIGNARI	25 parts sociales
• La Société OIC INTERNATIONAL *Représentée par Mme Sandra PORTELLA*	5 parts sociales

M. Edmond MICHEL préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer. Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport spécial du gérant approuve lesdits rapports, les conventions qui y sont mentionnées, l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 lesquels font apparaître bénéfice de 148.888€.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 92 879 € de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Report à nouveau antérieur : 8 778 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 148 888 €

Section 2 – Affectation

- Bénéfice distribuable : 100 000 €
- Report à nouveau : 57 666 €

Section 3 – Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 200 € par part sociale.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31 juillet 2023.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement proportionnel prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

Section 4 – Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos au 31 décembre 2019 :	50 000 €
Exercice clos au 31 décembre 2020 :	99 369 €
Exercice clos au 31 décembre 2021 :	90 000 €

TROISIEME RESOLUTION - Conventions Réglementées

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé étant précisé que leurs parts sociales sont exclues du calcul du quorum et de la majorité

QUATRIEME RESOLUTION - Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

En conséquence, l'Assemblée Générale :

- **Approuve** le rapport de gestion sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- **Donne** quitus à la gérance ;
- **Approuve** l'affectation du résultat tel que proposée par la Gérance ;
- **Approuve** le rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, et approuve les conventions visées dans ce rapport ;
- **Confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents

M. Edmond MICHEL

ABC GROUPE
M. Edmond MICHEL

M. Alexandre MIGNARI

OIC INTERNATIONAL
Mme PORTELLA